

# PROPOSITION DE MODIFICATION DU RS AVVF

Suite au changement des catégories d'âges au niveau international appliqué par STT, l'AVVF s'aligne logiquement. Le comité AVVF vous propose de modifier les règlements suivants.

*(L'article actuel apparaît dans la colonne de gauche. La modification proposée figure dans la colonne de droite.)*

## RS AVVF art. 2., 3. et 4.

Article actuel	Article nouveau
<p>(2.1. Champ d'application) a) Championnat par équipes dans les séries dames, messieurs, O50, O40, U18, U15, U13, Senior et Jeunesse.</p> <p>(3.1. Equipes) 3.1.1. Chaque club affilié a l'obligation d'inscrire au moins une équipe en championnat. L'inscription en Coupe A.V.V.F. n'est pas obligatoire. Les clubs formés uniquement de U18 et/ou de U15 et/ou de U13 ne sont astreints à inscrire une équipe qu'en championnat.</p> <p>(4.3. Dispositions communes aux ligues et catégories) 4.3.6. Qualification et remplacement 4.3.6.2 Dans le championnat catégorie d'âge un joueur U13 peut remplacer en U15 ou en U18. Un joueur U15 peut remplacer en U18. Les remplaçants des catégories U13, U15, U18, Jeunesse, O40 et O50 sont soumis aux règles habituelles (selon R.F.S. 50.4.4 à 50.4.8.)</p> <p>4.3.9.1 Ce championnat se compose d'équipes alignant des joueurs provenant des classes d'âge U11, U13, U15 et U18.</p> <p>4.3.9.4 Le représentant de l'AVVF aux finales suisses de chaque catégories jeunesses (U11, U13, U15 et U18) est désigné à l'issue d'une compétition d'une journée de qualification entre les 4 équipes inscrites possédant la somme de point Elo la plus élevée.</p>	<p>(2.1. Champ d'application) a) Championnat par équipes dans les séries dames, messieurs, O50, O40, <i>U19, U17</i>, U15, U13, <i>U11</i>, Senior et Jeunesse.</p> <p>(3.1. Equipes) 3.1.1. Chaque club affilié a l'obligation d'inscrire au moins une équipe en championnat. L'inscription en Coupe A.V.V.F. n'est pas obligatoire. Les clubs formés uniquement <i>de U19 et/ou de U17 et/ou de U15 et/ou de U13 et/ou de U11</i> ne sont astreints à inscrire une équipe qu'en championnat</p> <p>(4.3. Dispositions communes aux ligues et catégories) 4.3.6. Qualification et remplacement 4.3.6.2 Dans le championnat catégorie d'âge un joueur <i>U11 peut remplacer en U13 ou en U15 ou en U17 ou en U19</i>. Un joueur U13 peut remplacer en U15 <i>ou en U17 ou en U19</i>. Un joueur U15 peut remplacer en <i>U17 ou en U19</i>. <i>Un joueur U17 peut remplacer en U19</i>. Les remplaçants des catégories U13, U15, <i>U17, U19</i> Jeunesse, O40 et O50 sont soumis aux règles habituelles (selon R.F.S. 50.4.4 à 50.4.8.)</p> <p>4.3.9.1 Ce championnat se compose d'équipes alignant des joueurs provenant des classes d'âge U11, U13, U15, <i>U17 et U19</i>.</p> <p>4.3.9.4 Le représentant de l'AVVF aux finales suisses de chaque catégories jeunesses (U11, U13, U15, <i>U17 et U19</i>) est désigné à l'issue d'une compétition d'une journée de qualification entre les 4 équipes inscrites possédant la somme de point Elo la plus élevée.</p>

NB : La catégorie U11 est ajoutée là où cela manquait. La catégorie U18 est remplacée par les catégories U17 et U19.

Vb/19.03.24

# PROPOSITION DE MODIFICATION DU RS AVVF

Un oubli lors du passage de jeu 21 points /11 points - 3 sets / 5 sets doit être corrigé et une adaptation est faite en fonction des nouvelles feuilles de match papier. Le comité AVVF vous propose de modifier le règlement suivant.

*(L'article actuel apparait dans la colonne de gauche. La modification proposée figure dans la colonne de droite.)*

## 3.5 Feuilles de match

Article actuel	Article nouveau
3.5.1. Nombre et résultats	3.5.1. Nombre et résultats
3.5.1.1. Chaque feuille de match doit être remplie en trois exemplaires.	3.5.1.1. Chaque feuille de match doit être remplie en <b>deux</b> exemplaires.
3.5.1.2. Toutes les parties d'une rencontre se disputent au meilleur de trois sets.	3.5.1.2. Toutes les parties d'une rencontre se disputent au meilleur <b>des cinq sets</b> .
3.5.1.3 Le résultat de chaque partie et celui de la rencontre doivent être inscrits sur une feuille de match officielle de l' <b>A.V.V.F.</b> avec un double pour chaque équipe.	3.5.1.3 Le résultat de chaque partie et celui de la rencontre doivent être inscrits sur une feuille de match officielle de l' <b>A.V.V.F.</b> avec un double pour l' <b>équipe visiteuse</b> .

# PROPOSITION DE MODIFICATION DU RS AVVF

Les rencontres de Coupe AVVF sont parfois en conflit avec des rencontres de championnat. Afin d'éviter les WO et gagner en souplesse, le DT AVVF vous propose de modifier les règlements suivants :

(L'article actuel apparait dans la colonne de gauche. La modification proposée figure dans la colonne de droite.)

## 5.5 Convocation

Article actuel	Article nouveau
<p>5.5.1. A chaque tour correspond une semaine durant laquelle toutes les rencontres correspondantes doivent être obligatoirement disputées sans possibilité de renvoi.</p>	<p>5.5.1. A chaque tour correspond une semaine durant laquelle toutes les rencontres <b>seront planifiées. Le D.T.A. définit les modalités de déplacements.</b> <del>correspondantes doivent être obligatoirement disputées sans possibilité de renvoi.</del></p>
<p>5.5.2. Pour tous les tours, l'équipe recevante est tirée au sort par le <b>D.T.A.</b> lors de l'établissement des tableaux. L'équipe recevante sera désignée sur les tableaux par la lettre majuscule "R".</p>	<p>5.5.2. Pour tous les tours, l'équipe recevante est tirée au sort par le <b>D.T.A.</b> lors de l'établissement des tableaux. L'équipe recevante sera désignée sur les tableaux par la lettre majuscule "R".</p>
<p>5.5.3. Lors de l'inscription des équipes, les clubs indiqueront le jour de la semaine et l'heure auxquels leurs équipes joueront à domicile. Le <b>D.T.A.</b> communiquera ces jours et heures aux clubs en même temps que les tableaux des coupes.</p>	<p>5.5.3. Lors de l'inscription des équipes, les clubs indiqueront le jour de la semaine et l'heure auxquels leurs équipes joueront à domicile. Le <b>D.T.A.</b> communiquera ces jours et heures aux clubs en même temps que les tableaux des coupes.</p>
<p>5.5.4. Le lieu de la rencontre peut être inversé si la salle de l'équipe recevante est indisponible. Le <b>D.T.A.</b> devra en être averti au moins 10 jours à l'avance avec l'accord écrit des deux clubs concernés. L'équipe désignée comme recevante sur le calendrier devient alors l'équipe visiteuse. Toutefois, la semaine prévue au calendrier ne pourra pas être modifiée.</p>	<p>5.5.4. Le lieu de la rencontre peut être inversé si la salle de l'équipe recevante est indisponible. Le <b>D.T.A.</b> devra en être averti au moins 10 jours à l'avance avec l'accord écrit des deux clubs concernés. L'équipe désignée comme recevante sur le calendrier devient alors l'équipe visiteuse. <b>Toutefois, la semaine prévue au calendrier ne pourra pas être modifiée.</b></p>

# **PROPOSITION DE MODIFICATION DU RF AVVF**

Suite au changement des catégories d'âges au niveau international appliqué par STT, l'AVVF s'aligne logiquement. Le comité AVVF vous propose de modifier les règlements suivants.

*(L'article actuel apparaît dans la colonne de gauche. La modification proposée figure dans la colonne de droite.)*

## **RF AVVF art. 1., 2., 6. et 7.**

<b>Article actuel</b>	<b>Article nouveau</b>
1. REDEVANCES DE CLUB Fonds Juniors A.V.V.F. pour club n'ayant pas U18, U15, ou U13 licenciés 30.--	1. REDEVANCES DE CLUB Fonds Juniors A.V.V.F. pour club n'ayant pas U19, U17, U15, U13 ou U11 licenciés 30.--
2. REDEVANCES INDIVIDUELLES b) Cotisation membre B (U11, U13, U15, U18) 87.-- et 42.--	2. REDEVANCES INDIVIDUELLES b) Cotisation membre B (U11, U13, U15, U17, U19) 87.-- et 42.--
6. INSCRIPTIONS (A.V.V.F.) b) Par équipe, championnat dames, O50, O40, U18, Senior et Jeunesse 15.-- c) Par équipe, championnats U15, U13 10.--	6. INSCRIPTIONS (A.V.V.F.) b) Par équipe, championnat dames, O50, O40, U19, Senior et Jeunesse 15.-- c) Par équipe, championnats U17, U15, U13, U11 10.--
7. AMENDES ET EMOLUMENTS g) Taxe de retrait A.V.V.F. dès l'inscription de l'équipe pour toutes les ligues sauf la dernière 50.-- Plus 10.- par match de championnat joué. La dernière ligue, dames, O40, O50, U18, U15, U13 et Jeunesse 20.-- Plus 10.- par match de championnat joué.	7. AMENDES ET EMOLUMENTS g) Taxe de retrait A.V.V.F. dès l'inscription de l'équipe pour toutes les ligues sauf la dernière 50.-- Plus 10.- par match de championnat joué. La dernière ligue, dames, O40, O50, U19, U17, U15, U13, U11 et Jeunesse 20.-- Plus 10.- par match de championnat joué.

NB : La catégorie U11 est ajoutée là où cela manquait. La catégorie U18 est remplacée par les catégories U17 et U19.

Vb/19.03.24